



**PROCÈS-VERBAL**  
**SÉANCE EXTRAORDINAIRE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA VILLE DE CHÂTEAUGUAY**  
**TENUE LE 18 DÉCEMBRE 2023 À 18 H**  
**À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU**  
**265, BOULEVARD D'ANJOU, BUREAU 101**

---

**SONT PRÉSENTS :**

Monsieur Éric ALLARD, maire  
Monsieur Barry DOYLE, conseiller du district no 1 - de La Noue  
Monsieur Éric CORBEIL, conseiller du district no 3 - de Robutel  
Madame Lucie LABERGE, conseillère du district no 4 - de Bumbray  
Madame Marie-Louise KERNEIS, conseillère du district no 5 - de Salaberry  
Monsieur Luc DAOUST, conseiller du district no 7 - de Le Moyne  
Monsieur François LE BORGNE, conseiller du district no 8 - D'Youville

Formant le quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Maître George DOLHAN, greffier et directeur du greffe, des affaires juridiques et de la cour municipale  
Madame Cynthia DIONNE, directrice générale par intérim

**SONT ABSENTS :**

Madame Arlene BRYANT, conseillère du district no 2 - du Filgate  
Monsieur Michel GENDRON, conseiller du district no 6 - de Lang

RÉSOLUTION 2023-12-780      **1.1**      Adoption de l'ordre du jour

---

IL EST PROPOSÉ par madame Lucie Laberge

APPUYÉ par monsieur François Le Borgne

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2023-12-781

**2.1**

Adoption des prévisions budgétaires 2024 pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024

---

ATTENDU la présentation par la Direction des finances des prévisions budgétaires 2024 lors de la rencontre spéciale du 28 novembre 2023;

ATTENDU QU'un avis public a été publié en date du 8 décembre 2023, et ce, conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu les documents finaux;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc Daoust

APPUYÉ par madame Lucie Laberge

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil adopte les prévisions budgétaires 2024 de la Ville de Châteauguay pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024, lesquels prévoient des revenus de 123 214 600 \$, des dépenses de 122 929 600 \$ et une affectation dans les réserves de 285 000 \$, pour l'atteinte d'un équilibre budgétaire.

QUE le conseil décrète que le document explicatif du budget sera publié dans le journal local diffusé sur le territoire de la Ville au lieu d'être distribué à chaque adresse civique.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2023-12-782

**3.1**

Levée de la séance extraordinaire

---

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Le Borgne

APPUYÉ par madame Lucie Laberge

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance extraordinaire soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 18 h 20.

ADOPTÉE.

**Le maire,**

**Le greffier,**

**ÉRIC ALLARD**

**GEORGE DOLHAN**